



REFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES ET DE CERTIFICATION

INTÉGRER L'ÉVEIL CULTUREL ET ARTISTIQUE DES ENFANTS À SA PRATIQUE PROFESSIONNELLE

Description du métier, de l'activité ou de la situation professionnelle à partir duquel le dispositif de formation visant la certification est initié :

- La certification reconnaît des compétences spécifiques aux professionnels qui accompagnent les jeunes enfants. Les métiers exercés par ces professionnels peuvent être différents (assistantes maternelles, puéricultrices et auxiliaires de puériculture, gardes d'enfants, éducateurs de jeunes enfants, artistes de spectacles pour enfants, aides-soignants d'hôpitaux pour enfants, etc.) mais ont en commun d'intervenir auprès d'enfants de moins de 6 ans. La certification valide la compétence à prendre en compte dans ses pratiques professionnelles propres l'éveil culturel et artistique des enfants.

Prérequis :

- La certification n'est accessible qu'aux personnes en situation d'activité professionnelle en relation avec les enfants de moins de 6 ans, l'évaluation se réalisant en situation professionnelle réelle. Les personnes qui n'exercent pas effectivement avec des enfants peuvent suivre un cursus de formation leur permettant de développer leurs compétences mais ne peuvent prétendre passer la certification que lorsqu'elles sont en situation d'activité avec des enfants.





RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION	
	MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
C1 Utiliser les outils culturels ou artistiques appropriés à un usage par des enfants de moins de 6 ans.	Type : Mise en situation réelle Le candidat met en place des activités culturelles ou artistiques en direction d'enfants de moins de 6 ans dans un cadre collectif. Il rend compte de ses pratiques : - Dans un compte-rendu d'activité dont le format est normé (support vidéo ou écrit au choix). Ce compte-rendu permet d'identifier l'ensemble des étapes de la démarche et vérifier de quelle manière le candidat a pu mettre en place une activité culturelle ou artistique en tenant compte des opportunités et contraintes de l'environnement. - Au cours d'un entretien avec un évaluateur. L'entretien s'effectue après que l'évaluateur ait pris connaissance du compte-rendu. Il a pour objectif de reprendre chacune des étapes et de permettre au candidat d'explicitier ses choix. Il permet d'évaluer le travail réflexif effectué par le candidat, au-delà de sa capacité à faire, ce qui garantit une compétence d'autonomie (et non de	Les indicateurs de maîtrise de la compétence sont spécifiques au domaine artistique ou culturel choisi par le candidat : <i>Pratique musicale :</i> - Les instruments choisis sont adaptés à la motricité des enfants de moins de 6 ans et aux éventuelles situations de handicap. - Les instruments retenus présentent toutes les garanties de sécurité y compris pour les enfants en situation de handicap. - Les instruments utilisés permettent d'avoir de grandes variations dans les sons et les musiques produites. - Les instruments peuvent résister aux manipulations de jeunes enfants. <i>Pratique du chant :</i> - Les chansons sont adaptées aux besoins psychiques et psychomoteurs des enfants selon leurs âges. - Les chansons sont choisies pour leur variété mélodique, rythmique, tonale. - Les chansons offrent la possibilité de développer le vocabulaire des enfants. - Les chansons permettent aux enfants de s'identifier à des personnages très différents. - Les chansons sont adaptées aux éventuelles situations de handicap des enfants. <i>Pratique de littérature :</i> - Les ouvrages retenus ont des formats, des graphismes et des contenus différenciés : ils ne relèvent pas d'un même genre littéraire.





	conformité) et la capacité à mettre en œuvre l'activité dans des contextes différents. L'épreuve de certification permet de valider les trois compétences qui composent la certification. Pour les candidats en candidature libre qui n'ont pas suivi un parcours de formation avant la certification, le nombre de comptes-rendus est de 4. Le dossier complet du candidat est présenté au jury de la certification qui décide de son attribution.	- Les ouvrages sont adaptés aux capacités cognitives et éducatives d'enfants de moins de 6 ans et aux éventuelles situations de handicap. - Les ouvrages offrent la possibilité de développer le vocabulaire et la syntaxe des enfants. - Les ouvrages choisis permettent d'explorer des environnements diversifiés permettant de développer ainsi un imaginaire riche à travers des identifications différenciées. <i>Pratique d'arts plastiques :</i> - Les matériaux choisis garantissent la sécurité des enfants et tiennent compte d'éventuelles situations de handicap. - Les matériaux utilisés sont variés. - Les matériaux permettent l'utilisation d'outils différents. - Les matériaux permettent d'appréhender les couleurs et les matières. <i>Pratique du spectacle :</i> - La durée du spectacle et son contenu sont adaptés aux capacités cognitives et psychiques des enfants de moins de 6 ans et aux éventuelles situations de handicap, en garantissant une qualité artistique (solicitation de l'imaginaire, engagement scénique du candidat, qualité de son jeu). - L'espace scénique est réfléchi, il permet une visibilité de toute la scène, l'intensité lumineuse et le volume sonore sont adaptés. - La place des accompagnants est prise en compte en travaillant l'accueil, puis l'installation des spectateurs. - Le rythme du spectacle est cohérent avec les facultés d'attention des enfants, il est adapté en fonction d'éventuelles situations de handicap. <i>Pratique d'éveil corporel :</i> - Les propositions sont adaptées à la motricité des enfants de moins de 6 ans et aux éventuelles situations de handicap.
--	---	---





		- Les propositions permettent une variété de mouvements (être porté, en appui au sol, se retourner, accéder à la verticalité...) et de dynamiques (état tonique, jeu de tension et détente, lenteur, vitesse...). - Le matériel choisi (tissus, papier...) favorise la créativité de l'enfant et le jeu dans le mouvement.
C2 Adapter l'utilisation de ces outils en fonction des caractéristiques des enfants participant à l'atelier et des spécificités de l'environnement dans lequel il se réalise, dans la discipline artistique choisie.		Le candidat : - Garantit la sécurité (matérielle et affective) des enfants. - Organise l'activité en respectant les rythmes de vie et besoins des enfants (siestes, temps calmes, regroupements). - Adapte la durée et la dynamique selon les capacités ou difficultés de concentration et d'écoute des enfants. - Interagit avec les enfants en soutenant et reprenant leurs propositions. - Anime l'atelier de façon à favoriser le jeu libre et l'autonomie comme le nécessite le développement de l'éveil chez les tout-petits pour découvrir, explorer et comprendre, en utilisant la créativité et l'imaginaire. - Élargit la rencontre artistique avec des propositions culturelles diversifiées, permettant à l'enfant une ouverture sur le monde, de nouvelles découvertes et d'affiner ainsi ses goûts. - Prend en compte les besoins de mouvement des enfants dans l'activité mise en place.
C3 Pratiquer des activités d'éveil culturel et artistique à destination des enfants dans un lieu de vie collective (crèche, hôpital, établissement d'accueil de jeunes enfants, bibliothèque, école, établissement médico-social...) en		Le candidat : - Anime l'atelier sans que la présence et le regard des collègues n'altèrent son engagement auprès des enfants : intonation, présence corporelle, réactivité à partir des propositions des enfants. - Met en œuvre des moyens qui permettent d'associer ses collègues de travail à l'atelier : partages d'observation du comportement des enfants, association aux activités, réactions aux productions réalisées.





associant toutes les parties prenantes à l'atelier.		- Met en place des actions de sensibilisation de ses collègues au travail réalisé avec les enfants, aux objectifs poursuivis et aux moyens mis en œuvre. Cette sensibilisation prend en compte les spécificités de l'activité lorsqu'elle s'adresse à des enfants en situation de handicap. - Met en place des actions en direction des familles pour les associer aux activités mises en place : échanges individualisés, affichage du projet, atelier partagé parents-enfants-professionnels ou artistes, reportage photos, installation de travaux. - A effectué un diagnostic du lieu de réalisation de l'activité pour l'organiser dans de bonnes conditions matérielles (équipements disponibles, espace utilisable, sécurité des enfants, adaptation aux éventuelles situations de handicap des enfants, conditions acoustiques, possibilité d'éviter le passage de personnes et/ou d'informer sur la réalisation de l'activité, etc.).
---	--	--

